

P R E A V I S No 74-2009

Réfection de la chaussée et assainissement du collecteur EC
de l'avenue des Baumettes

Renens, le 15 juin 2009/cc/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement du collecteur d'eaux claires et la réfection de chaussée et trottoir de l'avenue des Baumettes, dans le secteur Cacib – Radio Matériel.

Sur la base du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), le dimensionnement du collecteur d'eaux claires existant s'avère d'une capacité insuffisante pour le transit des eaux provenant du bassin versant, à l'amont de cette canalisation.

Historique

Le collecteur d'eaux claires de ce secteur a été construit dans les années 70, lors de la réalisation de l'avenue des Baumettes. Cette canalisation est de type drainante (tuyaux perforés), d'un diamètre de 40 cm en béton, qui a été dimensionnée en fonction des zones à récolter.

Le fait que cette canalisation soit de type drainante entraîne un problème de déformation de la chaussée. Avec le temps les particules fines du terrain se sont infiltrées dans le collecteur créant ainsi des vides sous le revêtement bitumineux qui se déforme au passage des véhicules.

Forte de ces informations, la Direction Urbanisme-Bâtiments a mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude et la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires et la réfection de la chaussée, objets de ce préavis.

Buts du projet

Afin de remédier au problème d'affaissement de la chaussée et de redimensionner le collecteur d'eaux claires en fonction du PGEE, il est prévu le remplacement du collecteur existant par un tuyau non perforé et de dimension calculée pour les débits d'eaux à évacuer. Les travaux une fois réalisés assureront une pérennité prolongée de la chaussée.

Descriptif du projet

- La fouille en tranchée aura une profondeur de 1.90 à 2.60 mètres environ et une longueur de 165 mètres environ.
- Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC CR4 de Ø 400 mm et Ø 600 mm, l'enrobage sera du type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Le collecteur existant sera mis hors service à l'avancement des travaux.
- Des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente ou de diamètre du collecteur.

Planning

Les travaux pour le remplacement du collecteur d'eaux claires et de la réfection de chaussée sont prévus en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications.

La chaussée doit être refaite avant l'hiver 2009 afin d'éviter une détérioration encore plus prononcée qu'actuellement.

Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées à la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 16 mars 2009 au Centre Technique Communal.

• Génie civil, assainissement collecteur EC	Fr.	234'000.—
• Génie civil, réfection chaussée	Fr.	151'000.—
• Installations épuisement des eaux	Fr.	25'000.—
• Curage, fraisage et contrôle TV (estimation)	Fr.	15'000.—
• Marquage routier (estimation)	Fr.	3'000.—
• Honoraires d'ingénieurs 1 ^{ère} phase	Fr.	17'500.—
• Honoraires d'ingénieurs phase de réalisation	Fr.	22'500.—
• Fraise de reprographie et constats	Fr.	3'000.—
• Divers et imprévus env. 5%	Fr.	<u>24'000.—</u>

Sous-total H.T.	Fr.	495'000.—
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	<u>38'000.—</u>

Montant total des travaux TTC **Fr. 533'000.—**
=====

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Conclusion

Les travaux prévus font partie de la mise aux normes du réseau de canalisations communales et doivent être entrepris.

L'intervention est prévue au plan des investissements, compte 3761.5010.112 Les Baumettes – collecteurs EU+EC.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 74-2009 de la Municipalité, du 15 juin 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection de la chaussée et assainissement du collecteur EC de l'avenue des Baumettes.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 533'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 37 "Bureau technique", plus précisément sous le numéro 3761 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Ouvrages de génie civil et d'assainissement", plus précisément dans le compte No 3761.5010.112 "Les Baumettes – collecteurs EU+EC".

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 juin 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : 1 plan

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément